

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical  
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1032	20	8	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Gilles LELONG, canton Turlaville  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche  
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire  
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin  
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

## **Prolongation des contrats d'assurance**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°201701 relatif aux prestations d'assurance signé entre le SMEL et la SMACL ;

Considérant l'échéance des contrats d'assurance au 31 décembre 2020 et la nécessité de disposer d'un délai suffisant pour lancer le marché dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes ;

Considérant la proposition de la SMACL de prolonger les contrats relatifs au marché N°201701 jusqu'au 30 juin 2021 dans les mêmes conditions à l'exception d'une augmentation solidaire de 5 % des cotisations applicables à tous les sociétaires ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide la prolongation des contrats d'assurance « Dommage aux biens – Lot 1 », « Responsabilité civile – Lot 2 », « Flotte automobile – Lot 3 », « Protection juridique Lot 4 » et « Navigation – Lot 6 » jusqu'au 30 avril 2021, selon les conditions proposées par la SMACL. Cependant, si ce délai n'était pas suffisant, le comité autorise une prolongation jusqu'au 30 juin 2021.

Autorise Monsieur le Président du SMEL à signer les avenants aux contrats.

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, positioned below the text 'Le président du SMEL,'.